

Nombre de présents : 45

Absent(s) : 6

Excusé(s) : 9

**Point 5 Décision modificative n°1/2024 - Budget annexe Transport Urbain.**

**Présents**

M. Eric STRAUMANN, M. Lucien MULLER, M. Serge NICOLE, Mme Denise STOECKLE, Mme Marie-Laure STOFFEL, M. Christian REBERT, Mme Isabelle FUHRMANN, M. Thierry STOEBNER, M. Alain RAMDANI, M. Daniel BERNARD, M. Tristan DENECHAUD, M. Mario ACKERMANN, M. Flavien ANCELY, M. Rémy ANGST, M. Denis ARNDT, M. Philippe BETTER, M. Jean-Marc BETTINGER, M. Marc BOUCHÉ, M. Laurent DENZER-FIGUE, M. Xavier DESSAIGNE, M. Christian DIETSCH, M. Christian DURR, M. Joël HENNY, M. Frédéric HILBERT, Mme Catherine HUTSCHKA, Mme Patricia KELLER, Mme Nathalie LACASSAGNE, M. Richard LEY, Mme Claudine MATHIS, M. Christian MEISTERMANN, Mme Patricia MIGLIACCIO, Mme Manurêva PELLETIER, Mme Nathalie PRUNIER, Mme Aurore REINBOLD, Mme Daniell RUBRECHT, M. Pascal SALA, Mme Dominique SCHAFFHAUSER, M. Jean-Marc SCHULLER, Mme Michèle SENGELEN-CHIODETTI, Mme Lucette SPINHIRNY, M. Michel SPITZ, Mme Odile UHLRICH-MALLET, M. Christian VOLTZ, M. Laurent WINKELMULLER, M. Olivier ZINCK.

**Excusé**

M. Claude KLINGER-ZIND.

**Absents**

M. Benoît SCHLUSSEL, M. Marie-Joseph HELMLINGER, M. François LENTZ, M. Eric LOESCH, Mme Sylvie PEPIN-FOUINAT, M. Oussama TIKRADI.

**Ont donné procuration**

Mme Sybille BERTHET donne procuration à M. Pascal SALA, M. Daniel BOEGLER donne procuration à M. Eric STRAUMANN, Mme Séverine GODDE donne procuration à M. Mario ACKERMANN, Mme Fabienne HOUBRE donne procuration à M. Lucien MULLER, M. Benjamin HUIN-MORALES donne procuration à M. Philippe BETTER, Mme Laurence KAEHLIN donne procuration à M. Thierry STOEBNER, M. Barbaros MUTLU donne procuration à M. Alain RAMDANI, Mme Caroline SANCHEZ donne procuration à M. Frédéric HILBERT.

**ADOpte A L'UNANIMITE.**

**Secrétaire de séance : Flavien ANCELY**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20241205-CC20241205-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2024

Publication : 17/12/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



## **POINT N° 5 DÉCISION MODIFICATIVE N°1/2024 - BUDGET ANNEXE TRANSPORT URBAIN**

Rapporteur : M. CHRISTIAN REBERT, Vice-Président

La réglementation budgétaire en vigueur permet à l'assemblée délibérante de modifier les prévisions inscrites au Budget Primitif par le biais de décisions modificatives. Celles-ci peuvent être prises ponctuellement en fonction de nécessités spécifiques ou globalement en vue de l'ajustement général du budget.

Ainsi, la présente Décision Modificative n°1 est proposée au Conseil Communautaire afin :

### **Fonctionnement**

La hausse du forfait de charges de 616 K€ est financée par le reversement exceptionnel du solde de la rémunération du concessionnaire au titre de 2023 pour 616 K€.

### **Investissement**

Les crédits pour la station GNV sont augmentés de 130 K€ et ceux pour le projet billettique diminués de 130 K€ pour être réinscrits en 2025.

### **Opération d'ordre budgétaire**

La mise à la réforme de véhicules non entièrement amortis nécessite la sortie des bien pour la VNC (Valeur Nette Comptable).

L'opération d'ordre budgétaire est la suivante :

- Nature 675/ chapitre 042 pour 654 K€
- Nature 2182 / chapitre 040 pour 654 K€

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20241205-CC20241205-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2024

Publication : 17/12/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



DM1 2024		Budget annexe Transport Urbain
<b>Fonctionnement</b>		
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>615 600,00</b>
6111	Forfait de charges	615 600,00
675	Sortie des véhicules pour la VNC	654 000,00
023	Virement à la section d'investissement	-654 000,00
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>		<b>615 600,00</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>615 600,00</b>
7718	Recettes exceptionnelles	615 600,00
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>		<b>615 600,00</b>
<b>Investissement</b>		
2313	Station GNV OP.2022206	129 960,00
2156	Projet billettique OP.2022106	-129 960,00
<b>Total des dépenses d'investissement</b>		<b>0,00</b>
2182	Sortie des véhicules pour la VNC	654 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	-654 000,00
<b>Total des recettes d'investissement</b>		<b>0,00</b>

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Vu l'avis de la Commission Administration générale et finances du 8 novembre 2024,

Après avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 1612-11 relatif à l'adoption des modifications budgétaires,

VU l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au budget annexe transport urbain,

VU la délibération n°33 du Conseil Communautaire du 11 avril 2024 adoptant le Budget Primitif 2024.

APPROUVE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20241205-CC20241205-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2024

Publication : 17/12/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



la présente décision modificative n° 1 pour l'exercice 2024 du budget annexe transport urbain conformément aux éléments ci-dessus mentionnés.

VOTE

les crédits budgétaires tels que présentés ci-dessus.

AUTORISE

Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette délibération.

Le Président

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20241205-CC20241205-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2024

Publication : 17/12/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

